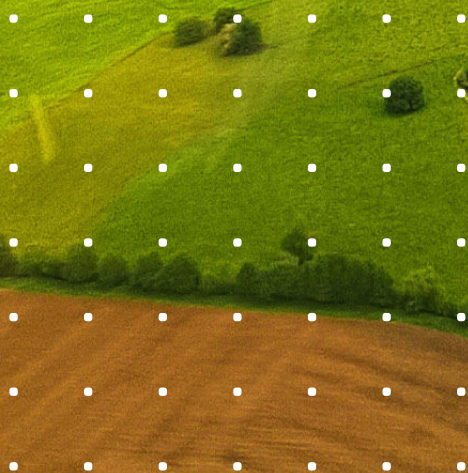


Code de Conduite

RSE



Faber engagé pour demain





Faber
s'engage

01 Nos engagements



Servir au mieux l'intérêt de nos parties prenantes

S'engager à servir au mieux l'intérêt des clients, des fournisseurs, des collaborateurs, de la Société et de l'Environnement, constitue le fondement de notre Éthique. En plaçant les besoins et les attentes de nos parties prenantes stratégiques au cœur de nos préoccupations, nous visons la satisfaction, la fidélité et la pérennité, créant ainsi des relations durables basées sur la confiance.



Équité, intégrité et transparence

Nous encourageons et favorisons une concurrence loyale entre nos fournisseurs et partenaires. Nous veillons à ce que la sélection de nos fournisseurs et partenaires s'effectue selon des procédures transparentes et équitables. Nous refusons toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de comportement malhonnête dans nos activités commerciales.



Communication ouverte et collaboration

Nous respectons, valorisons et encourageons les efforts mutuellement bénéfiques et une relation positive entre l'employeur et l'employé et nous soutenons les efforts qui viennent renforcer cette relation.



Respect

Le respect constitue le ciment qui maintient l'intégrité et la dignité au sein de notre Société. Le respect s'exprime à travers la considération des opinions divergentes, le dialogue constructif et la tolérance envers la diversité. Nous nous engageons également à respecter toutes les lois et règlements actuels et à venir, en matière de Conditions de Travail, Santé, Sécurité, Environnement ou tout autre domaine qui nous est applicable.



Amélioration continue

L'amélioration continue est au cœur de notre Code de Conduite RSE, symbolisant notre engagement envers l'excellence et la progression constante. Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos pratiques, à les remettre en question et à rechercher des moyens pour faire mieux au profit de la Société et de l'Environnement.



Confidentialité et Propriété intellectuelle

Dans le cadre des relations avec nos parties prenantes, nous nous engageons à protéger la confidentialité des informations et données personnelles qui nous sont transmises, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, appartenant à nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

02 Nos exigences

2.1 Éthique des affaires

Nous attendons de nos clients, fournisseurs et partenaires qu'ils s'engagent à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables en matière d'éthique des affaires.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Notre objectif est d'ancrer une culture d'entreprise avec une tolérance zéro en matière de corruption.

À ce titre, nous demandons à nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires qu'ils :

- S'interdisent toute forme de corruption et de trafic d'influence ;
- S'engagent à mettre en place des actions pour prévenir les risques de corruption ;
- S'abstiennent d'offrir ou d'accepter toute contrepartie de valeur (espèces, biens et services, cadeaux, voyages, divertissements, hospitalité, etc.) en vue d'obtenir ou accorder un avantage indu ;
- S'engagent à enregistrer comptablement toutes les fournitures/prestations réalisées dans le cadre du contrat

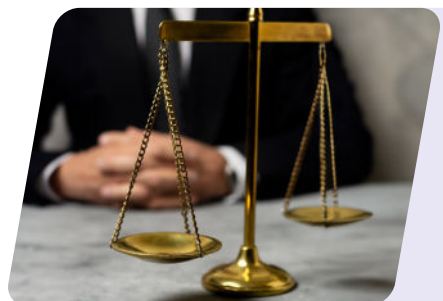


En pratique

- Les cadeaux et invitations doivent être effectués de manière ouverte, transparente et à la connaissance de votre responsable (collaborateur) ou via l'adresse mail dédiée (alerte.faber@hellomoov.com)
- N'utilisez pas votre position au sein de la société pour obtenir un avantage personnel.
- Abstenez-vous de donner ou de recevoir des cadeaux ou invitations.
- Informez votre supérieur hiérarchique des cadeaux et divertissements que vous offrez ou recevez.
- Refusez toute somme d'argent ou toute promesse de somme d'un tiers

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Nous pouvons tous, à un moment ou un autre, nous trouver dans une situation où nos intérêts personnels ou financiers peuvent sembler être en conflit avec les intérêts de Faber. En étant transparent, nous pouvons éviter que cela ne devienne un problème éthique. Il est indispensable que nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires nous informent de toute situation de conflit d'intérêt potentiel.



En pratique

- Déclarez immédiatement à votre hiérarchie toute relation personnelle, activité extérieure ou intérêt financier qui pourrait influencer ou donner l'impression d'influencer votre jugement ou vos décisions ou alertez-nous via l'adresse mail dédiée (alerte.faber@hellomoov.com).
- Demandez conseil si vous n'êtes pas certains de comprendre ce qui pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts.

Interdiction du blanchiment

Nous exigeons de nos clients, fournisseurs et partenaires qu'ils s'interdisent, tout comme nous, de mettre en œuvre ou de participer à toute pratique constitutive de blanchiment de biens, de revenus ou de capitaux, ou pouvant être liées directement ou indirectement aux activités terroristes.

Concurrence loyale

Le droit à la concurrence vise à préserver la libre concurrence en interdisant certaines pratiques telles que le partage des marchés, la fixation des prix ou encore les abus de position dominante qui ont pour effet de désavantager les consommateurs, les fournisseurs et/ou les concurrents.

Nous respectons la réglementation en matière de concurrence et nous attendons de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires qu'ils respectent également cette réglementation.



En pratique

- Recueillez des informations sur nos concurrents uniquement par des moyens transparents et légaux.
- Informez immédiatement votre responsable si vous vous trouvez par inadvertance avec des informations confidentielles sur nos concurrents.
- Informez notre Direction de vos rencontres avec nos concurrents (y compris les réunions des associations professionnelles) ou situations avant de prendre des mesures qui pourraient empêcher une entreprise d'acheter ou de vendre à l'un de nos concurrents.

Respect de la réglementation en matière de contrefaçon

Nous nous interdisons tout acte de contrefaçon et nous menons une démarche de prévention avec nos services Achats, afin d'éviter l'utilisation de fournisseurs douteux. Nous attendons la même exigence de la part de nos fournisseurs et partenaires.



En pratique

- Nous veillons à identifier et à écarter les pièces ainsi que les matériaux contrefaits pour les exclure du produit final.
- Nous demandons à nos fournisseurs de lutter et de prévenir la contrefaçon.
- Nous demandons à nos collaborateurs de respecter les lois et les politiques de l'entreprise, ainsi que la nécessité de signaler tout comportement suspect ou toute violation potentielle de la réglementation.

Produits sûrs et de qualité

Nous sommes engagés à garantir la sécurité et la qualité de nos produits en tout temps et en tout lieu. Nous demandons à nos fournisseurs et partenaires de s'y conformer également, dans toute leur chaîne de valeur.



En pratique

- Fournir des informations claires sur nos produits
- S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos normes en matière de sécurité et de qualité.
- Prendre des mesures ou faire remonter nos préoccupations si nous avons connaissance d'un problème de sécurité ou de qualité d'un produit.

Protection et sécurité des données personnelles et RGPD

Nos clients, fournisseurs et partenaires doivent s'engager à respecter l'ensemble des législations/réglementations relatives à la protection et la sécurité des données personnelles. Ils doivent traiter de manière strictement confidentielle toute information liée à Faber, nos produits, nos process, nos employés, et en l'absence de notre consentement écrit, ils ne doivent en aucun cas divulguer nos informations ou donner d'accès à nos données.

2.2 Respect des droits fondamentaux de la Personne

Nous souhaitons que nos clients, fournisseurs et partenaires s'engagent avec nous, à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes reconnues à l'échelle internationale, relatifs aux droits Humains, libertés fondamentales, respect de la Personne, Santé et Sécurité, notamment la « Déclaration Universelle Internationale des Droits de l'Homme » et la « Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail » (OIT)

Diversité, égalité des chances et respect de la Personne



Nous considérons l'ensemble de nos collaborateurs avec équité, éthique, respect et dignité. Nous assurons des chances égales d'emploi à tous, sans distinction fondée sur l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'invalidité, la religion, la situation de famille, le pays d'origine, ou quelque autre facteur que ce soit. Les promotions sont effectuées en fonction des seules qualités professionnelles et des résultats.

Nous encourageons la formation professionnelle pour chacun de nos collaborateurs et ceci tout au long de leur carrière pour favoriser leur évolution et leur épanouissement professionnels. Nous attendons la même bienveillance de nos clients, fournisseurs et partenaires.

Lutte contre le harcèlement



Nous interdisons toute forme de harcèlement, d'intimidation et de victimisation, de quelque nature que ce soit. Chaque employé a droit à un milieu de travail positif, harmonieux et professionnel et doit en retour se comporter de façon à maintenir un tel climat de travail. La sécurité et la santé de tous sont essentiels chez nous.

Si vous êtes témoin ou victime de toutes formes d'harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, veuillez contacter un des deux référents harcèlements de la Société (sur nos tableaux d'affichage) ou un représentant de la direction.

Consommation de drogue ou d'alcool dans le cadre du travail

Nous interdisons la consommation de drogue ou d'alcool sur le lieu de travail ou lors des déplacements ou missions, dans le cadre du travail. Il est également interdit de venir travailler en état d'ivresse ou sous l'emprise de la stupéfiant. Il en est de même pour tout visiteur entrant sur notre site.

Interdiction du travail forcé et du travail des enfants



Nous ne tolérons pas le travail clandestin défini par les six infractions suivantes : travail dissimulé, marchandage, prêt illicite de main d'œuvre, emploi de salariés étrangers sans titre de travail, cumul irrégulier d'emplois, fraude ou fausse déclaration.

Nous interdisons le recours au travail des enfants. Nous demandons à nos clients, fournisseurs et prestataires qu'ils s'assurent qu'ils ne font pas travailler directement ou indirectement, des personnes n'ayant pas l'âge minimum requis, selon les législations en vigueur des pays.

Respect des conditions de travail

Nous attendons de nos clients, fournisseurs et partenaires qu'ils respectent la durée du temps de travail, la santé et le bien-être de leurs employés.

En toutes circonstances, les heures de travail ne doivent pas excéder le maximum prévu par la loi. La rémunération des employés doit être régulière et elle doit respecter toutes les lois applicables et accords de branche et d'entreprises, y compris les droits de négociation collective et de liberté syndicale.

2.3 Respect des droits fondamentaux de l'Environnement

Nous nous engageons à protéger l'Environnement et nous souhaitons que nos parties prenantes s'engagent à avoir une conduite responsable à nos côtés.

Nous demandons à nos fournisseurs et prestataires, à travers notre Charte Achats Responsables, qu'ils respectent les lois applicables en matière d'Environnement dans tous les pays où ils exercent leur activité. Ils doivent veiller à ce que leur activité ne nuise pas à l'Environnement, être attentifs et limiter leur impact sur l'Environnement.

Ils doivent être vigilants et chercher à s'améliorer, notamment dans les domaines suivants :

- Réglementations concernant l'utilisation, l'interdiction ou la restriction de produits chimiques, substances et matériaux dangereux,
- Réduction des consommations en ressources, énergies, eau,
- Suivi et réduction des déchets à la source, élimination dans les filières de traitement les plus vertueuses (exemple : privilégier le réemploi et le recyclage lorsque que cela reste possible ou la valorisation plutôt que l'enfouissement),
- Mesure et réduction des émissions de carbone,
- Protection des milieux naturels, maîtrise des rejets eau, air, sols et prévention pour éviter les pollutions,
- Augmentation de MPR (Matières Premières Recyclées) dans les emballages et les achats.



03 Mécanisme d'alerte



Nous promovons une culture de confiance, basée sur l'éthique, la transparence et la conformité, et nous encourageons nos fournisseurs et partenaires à partager leurs préoccupations sur des situations ou comportements qui iraient à l'encontre des principes décrits dans le présent Code de conduite RSE en utilisant l'adresse e-mail dédiée :

 alerte.faber@hellomoov.com



Hellomoov® 2025-09/F/U/CDCRSE

faber
by hellomoov

FABER

Rue Henri Dunant
Zone Industrielle
08140 Bazeilles

+33 (0)3 24 27 03 29
faber@hellomoov.com
www.faber.fr

Faber, une industrie engagée et certifiée

